

# **DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

## Régime micro-social simplifié Décembre 2020

## MR CHASSAGNE ALEXANDRE PIERRAPPARTEMENT 8 - SIRET 80330210800011 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D013412017
Millésime de la déclaration	Décembre 2020
Date et heure d'échéance	le 01/02/2021 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 20/01/2021 à 14:11
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR CHASSAGNE ALEXANDRE
SIRET de la personne	80330210800011

#### **Déclaration**

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	900 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

#### Montant à payer

Cotisations et contribution				
538 - Prestations de services (BIC)	22.00%		198 €	
528 - Vente de marchandises (BIC)	12.80%		0 €	
791 - Prestations de services (BNC)	22.00%	0 €		
576 - Formation commercant obligatoire	0.10%	1 €		
		(+)	199 €	
Déduction éventuelle		( - )	0 €	
Montant à payer		( = )	199 €	

## Télépaiement \*

CRCAM NORD DE FRANCE		( ) )	100.0
BIC: AGRIFRPP867	IBAN: FR76 1670 6054 4453 9564 2394 133	(+)	199 €
Montant du télépaiement		( = )	199 €

 $<sup>{\</sup>bf *}$  Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance